

Accessibilité - ERP Agglo Pays d'Issoire Nouvelle programmation Ad'Ap 2019 - 2022 NOTICE EXPLICATIVE

1. Introduction - démarche

L'Agglo Pays d'Issoire créée suite à la fusion des intercommunalités au 1er janvier 2017 a poursuivi les démarches initiées par les anciennes collectivités.

Dans ce contexte, un état des lieux des Ad'ap des structures a été effectué courant 2018.

Ces Ad'ap étant établi par bâtiment, API a revu la programmation en restant sur un principe identique.

Le programme d'actions de mise en accessibilité des ERP d'API est basé sur la réactualisation de l'Ad'Ap d'Issoire Communauté, s'achevant en 2022 pour un montant total de 199 520 € HT (cf tableau joint).

2. Etat des lieux sur API :

7 ex-intercommunalités ont déposé des Ad'Ap ou des attestations d'accessibilité avant la fusion :

- Ardes Communauté
- Bassin Minier Montagne
- Coteaux de l'Allier
- Couze Val d'Allier
- Issoire Communauté
- Lembron Val d'Allier
- Pays de Sauxillanges.

La CC de Puys et Couzes n'avait pas déposé d'Ad'ap, ainsi les ERP sont intégrés dans la nouvelle programmation API.

L'Ad'Ap de Lembron Val d'Allier a été refusé en raison d'une non-conformité sur la Maison du Lembron (ancien siège de la CC Lembron Val d'Allier) aujourd'hui fermée.

3. La poursuite des investissements en faveur de l'accessibilité :

L'Agglo Pays d'Issoire a enclenché des programmes importants de construction depuis sa création et a maintenu les investissements afin d'offrir des équipements qui répondent aux exigences de services et d'accessibilité aux usagers.

Nouveaux bâtiments ERP en cours de livraison permettant de répondre à l'accessibilité de services qui ne l'étaient plus dans les anciens locaux :

Communes	ERP	montant travaux	observations
Brassac les Mines	Centre de Loisirs	1 834 890,00 €	travaux en cours - nouveau bâtiment (démolition, reconstruction)
Issoire	Ecole de musique	4 718 839,00 €	travaux en cours - nouveau bâtiment
Issoire	Siège API et Maison de service des Pradets	6 376 000,00 €	travaux en cours - nouveau bâtiment
Plauzat	Pole Enfance Jeunesse	2 656 704,00 €	travaux en cours - nouveau bâtiment
Vernet Chaméane	Restaurant du plan d'eau	501 422,00 €	travaux en cours - rénovation et agrandissement bâtiment
TOTAL		16 087 855,00 €	

4. ERP présents dans les Ad'Ap des anciennes structures - non reprogrammés dans Ad'Ap API :

Ref AD'AP	communes	ERP	Observations
E00900009-000	Ardes sur Couze	Maison de Pays	Bâtiment fermé
P160-01800001-000	Aulhat-Flat	SALLE POLYVALENTE	Rendu à la commune
P05000021-000	Brassac les Mines	Aire d'accueil gens du voyage	Enlever car bâtiment non ERP
P05000022-000	Brassac les Mines	CLSH	Démolition et reconstruction d'un nouveau bâtiment
P05100003-000	Brenat	SALLE D'ACTIVITE	Rendu à la commune
I73000001-000	Chadeleuf	Plateau multisports	Rendu à la commune
I12100001-000	Coudes	Plateau multisports	Rendu à la commune
I12100002-000	Coudes	Terrain de tennis	Rendu à la commune
P16000001-000	Flat	SALLE FOUR A PAIN	Rendu à la commune
E17800534-000	Issoire	école de musique	Bâtiment rendu à la commune quand livraison du nouveau bâtiment en 2020
P17800014-000	Issoire	Pépinière evol'yss	Enlever car API n'est pas propriétaire de l'ERP
P17800015-000	Issoire	Relais Assitantes maternelles	Enlever car API n'est pas propriétaire de l'ERP
I25000001-000	Neschers	Plateau multisports	Rendu à la commune
P26100005-000	Orbeil	Salle d'exposition du Chauffour	Rendu à la commune
E26100010-000	Orbeil	RESTAURANT SCOLAIRE	Rendu à la commune
P26100004-000	Orbeil	SALLE D'ACTIVITE DE VORT	Rendu à la commune
I26900001-000	Parent	Plateau multisports	Rendu à la commune
P28200001-000	Plauzat	Local infirmières	Rendu à la commune
I28200001-000	Plauzat	Plateau multisports	Rendu à la commune
P32100002-000	St Babel	RESTAURANT SCOLAIRE	Rendu à la commune
E35200008-000	St Germain Lembron	Maison du Lembron	Bâtiment fermé
I41100003-000	Sauvagnat sainte Marthe	Plateau multisports	Rendu à la commune
P40400004-000	St Yvoine	RESTAURANT SCOLAIRE	Rendu à la commune

Pour les ERP où API n'est pas propriétaire, les diagnostics seront transmis aux propriétaires afin de les informer de leurs obligations de mise en accessibilité.

Pour les ERP rendus aux communes, une information sera faite sur les différentes possibilités pour réaliser leur travaux de mise en accessibilité (application de l'Ad'ap de l'ex EPCI approuvé, ou actualisation d'un Ad'ap communal approuvé dont le terme n'est pas échu).